

***DELEGATION DE M. Hugues MARTIN***

D -20070003

## Organisation de l'émission 'Tenue de Soirée' France 2 à Bordeaux.

Monsieur Hugues MARTIN, Premier Adjoint, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la valorisation de l'image de la ville, il vous est proposé que la ville de Bordeaux s'associe à l'émission « Tenue de soirée » de France 2.

Les sociétés de production télévisuelle Production DMD et R&G Productions ont proposé à la Ville que soit organisée à Bordeaux le 3 février 2007, l'émission « Tenue de Soirée » présentée par Michel Drucker.

Cette émission s'est déjà déroulée à Lyon, Marseille, Caen et Lille, et doit dans les mois qui viennent se produire dans d'autres grandes villes. Elle est présentée dans une structure transparente placée sur une grande place en plein centre ville, (et, pour Bordeaux sur l'esplanade des Quinconces). Cela constitue une occasion de mettre en valeur et promouvoir auprès de millions de téléspectateurs :

- ⇒ la ville elle-même puisque l'émission présente des images tournées dans les rues de la ville,
- ⇒ les artistes et talents de la ville, soit par le biais de ses institutions comme l'ONBA et le Ballet qui seront invités, ou ses artistes, Bordelais d'origine ou d'adoption.

En outre, la ville disposera de places :

- ⇒ 600 places pour la soirée du 2 février (enregistrement)
- ⇒ 120 places pour la soirée du 3 février (direct)

Dans ce cadre, il est demandé à la Ville un appui logistique et la prise en charge de l'hébergement de l'équipe de tournage, soit une centaine de personnes au total, représentant 1 200 nuitées, sur une période du mercredi 24 janvier (début du montage) au 8 février (démontage), ce qui représente un coût de 45 000 € HT.

Cette prise en charge fera l'objet d'une convention signée avec les sociétés Production DMD et R&G Productions.

En conséquence, je vous remercie Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Ce montant sera imputé sur le budget communication – sous fonction Bx 23 – Compte 6232.

**CONVENTION RELATIVE A L'EMISSION  
« TENUE DE SOIREE » AVEC LES SOCIETES DE PRODUCTION  
TELEVISUELLE PRODUCTION DMD ET R&G PRODUCTIONS**

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

D'UNE PART,

**ET**

**LA VILLE DE BORDEAUX**, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° du , reçue en Préfecture de la Gironde le ”.

*(ci-après désignée LA VILLE DE BORDEAUX)*

**D'AUTRE PART,**

**Il a été exposé et convenu ce qui suit.**

**CONVENTION**

**ARTICLE 1 :** La Mairie de Bordeaux s'engage à fournir un soutien logistique et technique par le biais de ses services pour l'installation de la structure pour la réalisation de l'émission.

**ARTICLE 2 :** La ville de Bordeaux s'engage à prendre à sa charge l'hébergement de l'équipe technique et de production (1 200 nuitées au total).

**ARTICLE 3 :** Le coût de cette prestation est évalué à la somme de quarante cinq mille euros hors taxe (45 000 € ht)

**ARTICLE 4 :** Cette somme sera imputée sur le budget Communication - Env 013577 compte 6232- Fonction BX 23 sur présentation d'une facture adressée à la ville de Bordeaux, par paiement administratif, après la manifestation.

Fait à BORDEAUX en 2 exemplaires originaux, le

Pour les sociétés de Production Télévisuelle  
Production DMD R&G Production

Pour LA VILLE DE BORDEAUX  
le maire, Alain Juppé

**M. MARTIN.** -

Monsieur le Maire, il s'agit d'une formidable opération de promotion pour Bordeaux dans le cadre de l'émission « Tenue de soirée » qui aura lieu très prochainement dans la ville, vendredi je crois.

C'est une émission qui va présenter des images tournées dans la Ville de Bordeaux, et la mise en situation d'artistes et de différents talents de la Ville.

Nous avons été sollicités pour une assistance technique et également financière. Il nous est demandé 45.000 euros.

Nous pensons tous que ce sera une formidable promotion pour la ville.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Je vois une banderole dans la tribune du public. Si vous avez des problèmes de chauffage dans un organisme HLM de la Ville de Bordeaux, cher Monsieur, un élu est tout à fait prêt à vous recevoir. C'est beaucoup plus efficace que de mettre une banderole.

Donc je demande à l'un des élus compétent, à Mme TOUTON, de bien vouloir vous recevoir.

A moins que vous ne recherchiez pas le dialogue... ? Ce qui n'est pas complètement impossible... Oui... Très bien...

Mme TOUTON est à votre disposition si vous voulez qu'on rétablisse le chauffage dans votre immeuble.

J'ouvre le débat sur ce projet de délibération. M. RESPAUD a demandé la parole.

**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, connaissez-vous la maxime : « Dis-moi qui te paie je te dirai qui tu es ». Cette maxime pourrait s'appliquer ici.

Les émissions type « A 380, un vol de géant » à Toulouse, « Vivement Dimanche » en Corse en juin 2005, avaient mis en avant le scandale des émissions produites par Michel Drucker qui sont financées par des collectivités locales à des fins de promotion politique déguisée.

(Brouhaha)

**M. RESPAUD.** -

Eh oui, chers collègues. L'émission de Toulouse en avait été le summum puisqu'elle avait été entièrement consacrée à la gloire d'un Douste-Blazy omniprésent, à tel point qu'il a réussi à faire l'unanimité contre lui puisque même les élus de sa majorité l'ont désavoué et ont refusé de payer les 131.560 euros prévus dans l'émission. Vous voyez chers collègues.

L'Assemblée de Corse avait tiré profit de cette expérience et a procédé différemment puisque les 10.200 euros versés à la société de production de Michel Drucker ont été directement pris sur le budget communication sans passer par une délibération du Conseil ou de l'Assemblée.

A la suite de ces deux épisodes qui datent d'il n'y a pas si longtemps puisque c'était en 2005, le CSA s'est engagé à mener une réflexion sur le financement des émissions télévisées par les collectivités territoriales.

Les conclusions de cette réflexion arrivent à point nommé puisque la recommandation afférente a été prise le 4 janvier 2007 et qu'elle retient la possibilité pour une collectivité locale de participer au financement d'émissions télévisées par le biais de contributions financières ou matérielles, mais en dehors des périodes électorales.

Aujourd'hui, un mois après cette recommandation du CSA, et juste avant le démarrage de la campagne des législatives – et encore on peut dire en quelque sorte que la campagne des législatives a déjà commencé – Michel Drucker débarque pour tourner « Tenue de Soirée » consacrée à Bordeaux.

Excellente initiative si vraiment cela vient de lui...

(Brouhaha)

**M. RESPAUD.** -

Vous êtes d'accord avec moi, chers collègues, c'est une excellente initiative si cela vient de lui, s'il vient complètement libéré de tout.

Mais on nous demande – parce qu'il a le droit de venir – de financer l'hébergement de son équipe pour toute la durée de sa présence, soit 1200 nuitées, pour un montant de 45.000 euros H.T., c'est-à-dire 54.000 euros TTC, en plus de la mise à disposition – normale, non contestable – des services municipaux qui, elle, n'est pas chiffrée jusqu'à maintenant.

Le financement par le contribuable bordelais est justifié par la valorisation de l'image de la ville à travers cette émission, ce qui est vrai. Mais s'il est exact que ce genre d'émissions peuvent être positives, les villes de Lyon, Lille, Caen qui sont citées dans votre délibération n'ont pas pour autant subventionné une société de production dont il est de notoriété publique qu'elle engrange de somptueux bénéfices.

Il ne faut pas se leurrer, si Michel Drucker produit « Tenue de Soirée » c'est parce que le concept est par avance rentable. Ce n'est certainement pas du bénévolat.

Donc la seule question qu'on peut se poser sur Bordeaux, c'est pourquoi à Bordeaux on se sent obligé de gratifier Michel Drucker d'un pourboire pour service rendu, alors que ça ne figure pas ailleurs ? C'est ça la question qu'on peut se poser.

Pourquoi la Ville de Bordeaux a-t-elle voulu subventionner à Bordeaux Johnny Hallyday et pas Arte Nova Musique Production, par exemple ?

Pourquoi on subventionne aujourd'hui « Tenue de Soirée » et qu'on n'a pas subventionné Thalassa, ou la Dictée de M. Pivot ? Mystère.

Ce ne sont que des exemples parmi d'autres, car tous ont contribué à la valorisation de l'image de la ville, même s'ils n'ont pas bénéficié d'un même traitement.

En ce qui nous concerne nous trouvons cela scandaleux. C'est une opération – il faut le présenter comme ça – de promotion électorale à 3 mois des législatives, payée par les contribuables bordelais.

Nous vous demandons, Monsieur le Maire, de retirer cette délibération.

Nous préférierions que l'enveloppe prévue par la Mairie de Bordeaux serve, certes, à valoriser l'image de la ville car c'est important, mais par l'encouragement de productions novatrices qui en ont réellement besoin. Cela aurait l'avantage d'être au moins une prime à la création, plutôt qu'une prime qui nous apparaît ici comme une prime à la relation.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE.** -

M. ROUYEYRE ;

**M. ROUYEYRE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je trouverais intéressante l'idée de cette émission si effectivement elle pouvait valoriser notre ville. Comme je ne suis pas sûr qu'il y ait eu des études d'impact, je vais de toute façon croire en cette opération.

Néanmoins il y a des questions qui se posent, sachant que cette émission est diffusée sur le service public. Le service public, jusqu'à preuve du contraire est financé par la taxe sur l'audiovisuelle. Les citoyens, notamment les citoyens bordelais, paient déjà une fois. Pourquoi paieraient-ils une deuxième fois via cette délibération ?

Le deuxième point, cela a été évoqué par M. RESPAUD, j'ai appelé mes collègues des villes que vous citez et aucune de ces villes n'a effectivement payé pour que cette émission ait lieu dans leur ville.

Surtout, c'est le troisième point et je sais que ça provoque quelques cris d'orfraie, quand j'ai posé la question de savoir pourquoi les autres villes n'avaient pas subventionné, on a attiré mon attention sur l'article L.52-1 du code électoral :

« A compter du premier jour du sixième mois précédent le mois au cours duquel il doit être procédé à des élections générales, aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin. »

Alors, soit c'est une opération de communication, et c'est quand même dans ce cadre-là qu'elle nous est présentée, et à ce moment-là c'est illégal au regard de l'article L.52-1, soit ça ne l'est pas et on comprend mal pourquoi la collectivité donne 45.000 euros à cette société de production.

Je voulais que vous nous éclairiez sur ces points. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

M. COLOMBIER.

**M. COLOMBIER.** -

Monsieur le Maire, je voterai contre ce dossier. 45.000 euros c'est une grosse somme. Je ne pense pas que cela apportera grand-chose pour notre ville, contrairement à ce qu'on peut croire.

**M. LE MAIRE.** -

Mme DELAUNAY.

**MME DELAUNAY.** -

Cette délibération pose le problème de la liberté de l'information tout court. Car voilà une émission qui est programmée sur le service public dont nous pouvons parfaitement nous demander si elle sera favorable ou pas à notre ville, en tout cas qui est supposée être une émission de libre information. Même si nous connaissons la texture habituelle des émissions de Michel Drucker, il n'y a pas de présupposé.

Donc nous la présenter aujourd'hui comme une opération de promotion de notre ville c'est faire ce présupposé et justement hypothéquer cette liberté d'information du service public.

Le deuxième point, en effet, c'est le préalable qu'il y a eu, ô combien malheureux, quand nous avons subventionné Johnny Hallyday. Je dois dire que nous nous étions élevés, vous vous en souvenez, sur l'importance des sommes qui lui étaient allouées au regard de l'énormité de ses gains.

A l'expérience, avec le temps, nous nous élevons deux fois plus en voyant ce que sont devenues les sommes que, heureusement, nous ne lui avons pas allouées.

Troisième point, cette société de production de Michel Drucker fait des bénéfices tout à fait considérables. Donc je ne vois pas la motivation de manière très sereine à la subventionner.

Un tout petit détail est de penser que les chiffres que vous nous donnez pour 1200 nuitées, correspondent à 37 euros par nuit, sans parler de l'aide technique. Donc ces chiffres ne sont pas totalement sincères.

**M. LE MAIRE.** -

Ce n'est pas vrai, ça. C'est une prise en charge partielle... Voyons...

**MME DELAUNAY.** -

C'est une prise en charge partielle, donc je retire.

Un tout petit détail, mais ça c'est seulement pour m'amuser. Je viens de le découvrir. C'est vrai que ce petit bracelet m'a un peu choqué. L'émission s'appelle « Tenue de Soirée ». Aurait-on distribué aux personnes qui y assistent un œillet à mettre à leur boutonnière, je l'aurais compris. Mais ça, c'est vraiment le bracelet que nous mettons au poignet des malades déments qui risquent de se perdre dans les hôpitaux.

(Brouhaha)

**MME DELAUNAY.** -

J'avoue que ça me choque un peu de porter un bracelet pour assister à cette émission. Je le dis très simplement.

(Brouhaha - Protestations)

**M. LE MAIRE.** -

Mes chers collègues, un peu de dignité s'il vous plaît, parce que là nous sommes en train de sortir des limites du convenable.

M. HURMIC.

**M. HURMIC.** -

Monsieur le Maire, avant de vous préciser notre position de vote je souhaiterais que vous puissiez répondre à deux questions que je vais vous poser.

Je dirai d'abord que l'émission « Tenue de Soirée », moi je ne connais pas. Nous ne l'avons jamais vue.... Marie-Claude NOËL me dit qu'elle l'a déjà vue. Excusez-moi.

C'est vrai que nous avons été invités à participer à cette émission et que dans la mesure où nous ne sommes pas très friands des émissions de variétés nous avons répondu négativement, que ça ne nous passionnait pas, que nous préférions regarder d'autres types d'émissions.

Cela étant, Monsieur le Maire, c'est ma première question, je souhaiterais savoir quel est le contenu habituel de cette émission. Si c'est une émission musicale et de variétés qui n'est pas une émission politique, je trouve que le fait que la Ville de Bordeaux s'engage à côté de la production dans des proportions qui ne nous semblent pas astronomiques, cela ne nous paraît pas scandaleux pour une opération de promotion de la ville.

Je souhaiterais d'abord que vous puissiez me dire quel est ce type d'émission. Qui portera la tenue de soirée : est-ce que c'est les chanteurs de variétés, ou est-ce que c'est la municipalité et quelques élus d'opposition ainsi vêtus ce soir-là ?

Deuxième question à laquelle je souhaiterais que vous puissiez répondre, Monsieur le Maire, c'est : pourquoi est-ce que Bordeaux subventionne, alors que Lyon, Marseille, Caen et Lille n'ont pas versé de subvention pour ce type d'émission ?

Et enfin troisième et dernière remarque, cette délibération n'a rien à voir avec l'affaire de Johnny Hallyday. L'affaire de Johnny Hallyday n'était absolument pas une promotion de la ville. Reconnaissez que le groupe des Verts était sérieusement monté au créneau pour faire annuler à l'époque cette délibération. Les montants n'étaient pas du tout les mêmes, et le contexte n'était pas du tout le même.

Si vous arrivez à nous apporter un certain nombre de garanties sur le fait que c'est bien la promotion de la ville à partir des élucubrations de certains chanteurs locaux ou nationaux, nous, nous considérons que la somme qui nous est aujourd'hui demandée n'est pas une somme astronomique.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. M. MAURIN.



**M. MAURIN.** -

Nous pensons également que cette initiative peut concourir à la promotion de la Ville de Bordeaux. D'autres initiatives comme le Tour de France y concourent aussi et nous participons financièrement.

Simplement, juste une petite question de principe. Compte tenu des difficultés financières que connaissent deux lieux culturels de proximité de notre Ville de Bordeaux que sont les théâtres Boite à Jouer et Pont Tournant, je trouve un peu disproportionné le fait que nous puissions subventionner à 45.000 euros deux sociétés privées de production, alors que nous avons du mal à aider deux associations et théâtres de notre localité qui sont en graves difficultés financières pour des sommes moins importantes que celle-ci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci mes chers collègues. J'avoue que je suis... je ne trouve pas l'adjectif... abasourdi par ce débat.

J'entends dire qu'on ne connaît pas cette émission. 5 millions de Français la regardent régulièrement. Donc vraiment là il n'y a pas de meilleur moyen que de convaincre nos concitoyens que les élus sont éloignés de leurs préoccupations quotidiennes. Il y a des millions de Français qui connaissent cette émission.

Deuxièmement, s'interroger sur le point de savoir si elle sera favorable ou pas favorable à la ville, alors ça c'est vraiment une casuistique comme je n'en avais pas entendu depuis bien longtemps. Toutes ces émissions sont faites évidemment pour assurer la promotion de la collectivité qui les accueille. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Ce serait donc une formidable opération de promotion pour la Ville de Bordeaux, comme d'autres l'ont été. Lorsque, comme l'a très justement indiqué M. MAURIN, Le Tour de France vient à Bordeaux, personne ne s'émeut de la participation de la ville à une opération commerciale qui gagne de l'argent, Le Tour de France, aussi.

Cela dit, dans les circonstances actuelles et compte tenu de ce qui se passe dans la ville, je pense aux Allées de Tourny et à l'immeuble du Gaz de Bordeaux, je ne veux pas donner le sentiment qu'on se livre à des dépenses inconsidérées. Je n'étais pas au courant du fait que certaines villes n'ont pas apporté de contribution financière. Je vais donc retirer cette délibération.

Je vais informer M. Michel Drucker que l'état général à Bordeaux de l'opinion publique telle qu'elle est exprimée par certains est hostile à sa venue, et on verra bien quelle est la décision qu'il prendra.

Si l'émission devait être annulée je trouve que ce serait vraiment un sale coup pour notre ville, et chacun serait en mesure d'apprécier d'où vient le coup.

Je vous remercie. La délibération est donc retirée.

**M. RESPAUD.** -

Attendez, Monsieur le Maire...

**M. LE MAIRE.** -

Non, M. RESPAUD. Nous passons à la suite. (Brouhaha - Protestations)

**M. LE MAIRE.** -

... Si, si... On le fera savoir.

**M. LE MAIRE.** -

Je voudrais revenir sur le dossier « Tenue de Soirée ». Je viens de faire une petite vérification.

Lyon a payé 80.000 euros

Caen : 45.000 euros

Marseille : 50.000 euros

Lille : 50.000 euros

Nancy : 50.000 euros.

(Brouhaha – Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Je remets aux voix le projet de délibération.

Qui est d'avis d'aider à la réalisation de cette émission ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Je vous remercie. Nous continuons.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE  
VOTE CONTRE DE M. COLOMBIER